

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 13 décembre 2016

Présents :

MMES Brigitte BOCHATON – Bernadette BUGNET – Marie-Laure CHEVALLIER – Isabelle DAILLE-JACQUETIN – Catherine FAIVRE – Isabelle GEINDRE – Monique HERVÉ – Berthe-Ange LAUDET – Charlotte MONEL – Claire PRESCHOUX – Séverine SUCHERE

MM. Pierre-Louis BESSON – Julien BOURGEOIS – Franck EGARD – Christophe GERBELOT – Mathias LEBLOIS – Olivier MARMET – Patrick NICOLLET – Alain PONCET – Bruno STELLIAN – Régis VION

Absents :

Antoine FATIGA donne pouvoir à Catherine FAIVRE
Laurence FRAN CART donne pouvoir à Bruno STELLIAN
Alexandre GARIN donne pouvoir à Pierre-Louis BESSON
Julien ROUTIN donne pouvoir à Brigitte BOCHATON
Laurent TOCHON donne pouvoir à Charlotte MONEL
Hauda ARAB

Brigitte BOCHATON invite le Conseil Municipal à :

1. désigner le secrétaire de séance : **Franck EGARD**
2. approuver le compte-rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été remis à chaque membre : adoption à l'unanimité
3. prendre acte conformément à la délégation de pouvoirs accordée au Maire par délibération du 28/08/2014 des 14 Déclarations d'Intention d'Aliéner reçues en Mairie depuis le dernier Conseil Municipal

ORDRE DU JOUR

1. **Instauration du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)**

Madame le Maire commente un PowerPoint et informe le Conseil Municipal que le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique

d'Etat est désormais transposé à la fonction publique territoriale au plus tard à compter du 01/01/2017 pour les cadres d'emplois concernés. Il se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement.

Le nouveau régime indemnitaire se compose :

- obligatoirement d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE)
- éventuellement d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et à instaurer le RIFSEEP afin d'une part, de prendre en compte la place de l'agent dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes et d'autre part, de garantir un cadre transparent et équitable à l'ensemble des agents.

Madame le Maire souligne l'importance de la part variable du RIFSEEP en terme de management, raison pour laquelle sur les tableaux projetés en séance, présentant les montants maxi de l'Etat tant sur l'IFSE que le CIA, on voit que la commune a fait le choix de baisser les montants maxi en IFSE, au profit de ceux du CIA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'instauration du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) présenté en séance.

Madame le Maire explique que considérant que les dispositions règlementaires du RIFSEEP ne sont pas applicables à ce jour à l'ensemble des cadres d'emplois au sein des effectifs du personnel et pour que ces agents ne se retrouvent pas au 1^{er} janvier 2017 sans régime indemnitaire, il convient de reconduire les anciens textes relatifs à leur régime indemnitaire dans l'attente du vote des décrets les concernant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la reconduction du régime indemnitaire antérieur pour les cadres d'emplois non concernés par l'instauration du RIFSEEP au 01/01/2017.

2. Écoles

- **Demande de dotations globalisées des deux écoles**

Isabelle Geindre présente les demande de dotations globalisées des deux écoles et précise que la commission « *Affaires scolaires et périscolaires* » s'est réunie le 30/11 dernier pour aborder notamment la question des demandes de dotation globalisée de chacune de nos écoles maternelle et élémentaire s'élevant pour l'école maternelle à 4 760.00 € (4 290 € en 2016) et à 8 624.80 € pour l'école élémentaire (7 597 € en 2016). L'école élémentaire fait également une demande au titre de l'USEP de 1 000 € (850 € en 2016).

Le document détaillé transmis aux conseillers municipaux en amont est détaillé en séance.

Isabelle Geindre commente les demandes et précise que c'est l'association *Randonnée et Astronomie* qui intervient pour la maternelle.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les montants des demandes de dotations globalisées des deux écoles discutées en séance.

- **Demande d'allocation fournitures scolaires**

Isabelle Geindre expose ensuite la demande d'allocation fournitures scolaires. La commission affaires scolaires, propose comme pour l'année scolaire 2015/2016 de maintenir le montant d'allocation pour fournitures scolaires à 44 € par enfant soit :

- 3 212 € en maternelle (73 x 44 €)
- 6 644 € en élémentaire (151 x 44 €)

Soit un total de 9 856 €.

Pour l'élémentaire, le nombre d'élèves est passé à 151 cette année. La commission « *Affaires scolaires et périscolaires* » propose de reconduire le même montant par élève à savoir 44 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le montant de la demande d'allocation fournitures scolaires pour l'année 2016/2017 discuté en séance.

Isabelle Geindre signale que des demandes de classes de découvertes viendront s'ajouter par la suite : une à Autrans sur le thème « musique et astronomie » pour la maternelle, 2 classes de mer à Saint Cyr et 2 classes volcans en Auvergne pour l'élémentaire, soit 5 classes au total.

3. Cités Lab : signature d'une convention de partenariat local

Brigitte Bochaton résume le dispositif Cités Lab aux conseillers municipaux : il s'agit d'un service de proximité dédié prioritairement aux habitants des quartiers prioritaires ou en veille active quels que soient leurs statuts. Cités Lab permet un accueil et un accompagnement à l'émergence de projet : ce service est gratuit et illimité dans le temps pour tous les porteurs d'initiatives sur l'agglomération.

Afin de garantir le fonctionnement du dispositif Cités Lab, la signature de la convention triennale de partenariat local, dont une copie a été transmise aux conseillers municipaux en amont est nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention triennale de partenariat local afin de garantir le fonctionnement du dispositif Cités Lab.

4. Mise en œuvre du document unique pour l'évaluation des risques professionnels : accompagnement par le Centre de gestion et demande de subvention à la CNRACL par l'intermédiaire du Fonds National de Prévention

Bruno Stellian informe le Conseil Municipal que prévenir les risques professionnels, c'est avant tout instaurer une démarche de prévention concertée et planifiée. Elle doit être composée d'actions de prévention, d'information et de formations et proposer la mise en place d'une organisation et des moyens adaptés afin d'assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

La législation impose à l'employeur :

- d'évaluer les risques pour la santé et la sécurité des agents aux postes de travail
- de réaliser le document unique (DU)
- de réévaluer les risques au minimum une fois par an et lors de tout changement d'aménagement modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail

Le document unique correspond donc à la transcription des résultats de l'évaluation des risques professionnels des agents. Il permet, d'une part, de réaliser un inventaire des risques existants à chaque poste de travail, d'autre part, il est le document de référence permettant de mettre en place un plan d'actions correctives et préventives.

La réalisation du document unique est une démarche fastidieuse et complexe pour les collectivités ; pour avancer pas à pas dans cette démarche de prévention, le Centre de Gestion de la Savoie et ses conseillers santé et sécurité au travail propose une offre de service d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels.

Bruno Stellian ajoute que la convention d'assistance et de conseil dans le domaine de la prévention des risques professionnels dont une copie a été transmise à chaque conseiller municipal correspond à l'offre de base du centre de Gestion de la Savoie, qui pour Jacob-Bellecombette s'élèvera à environ 150 € annuels, en fonction du nombre d'agents permanents de la collectivité. La 2^{ème} convention à venir concernant l'assistance à la réalisation et au suivi du document unique est une démarche complémentaire en lien avec le Centre de Gestion qui est estimée quant à elle à 380 € la journée d'intervention : sans un examen précis des besoins, il est difficile à ce jour d'évaluer le nombre de journées nécessaires. **Bruno Stellian** rappelle qu'une demande de subvention au Fonds National de Prévention de la CNRACL est possible, à la condition que le document unique soit finalisé avant août 2017.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** :

- à signer la convention d'assistance et de conseil dans le domaine de la prévention des risques professionnels
- à signer la 2^{ème} convention à venir concernant l'assistance à la réalisation et au suivi du document unique
- à demander une subvention au Fonds National de Prévention de la CNRACL.

5. Assurance pour la couverture des risques statutaires du personnel : adhésion au contrat groupe signé par le Centre de Gestion de la Savoie

Bruno Stellian signale que le Centre de Gestion de la Savoie a signé un marché public d'assurance pour la couverture des risques statutaires avec le groupement Sofaxis/CNP.

Il s'avère que nos contrats d'assurance risques statutaires arrivent à échéance fin décembre 2016.

Pour pouvoir bénéficier du contrat groupe signé par le Centre de Gestion de la Savoie, il convient de délibérer au plus tard le 15/12 pour adhérer au contrat groupe et autoriser le Maire à signer la convention d'adhésion et d'assistance que les conseillers municipaux ont reçu au préalable.

A réception, le Centre de Gestion de la Savoie pourra prendre en compte notre adhésion au 01/01/2017.

Bruno Stellian précise que ce marché public a été lancé par le Centre de Gestion en décembre 2015. 279 collectivités ou établissements publics ont mandaté le Centre de Gestion de la Savoie pour mener cette procédure concurrentielle.

Le Centre de Gestion s'est fixé 3 objectifs :

- obtenir des taux particulièrement attractifs grâce à la mutualisation des collectivités
- garantir la sécurité juridique des contrats d'assurance du personnel
- offrir de nouveaux services aux collectivités : contrôle médical des agents, prévention des risques

Taux obtenus : agents CNRACL : 4.27 % contre 6.37 % actuellement
 Agents IRCANTEC : 1.10 % contre 1.10 % actuellement

soit une différence ancien contrat/nouveau contrat de 11 684.67 € et une participation aux frais CDG 73 de 908.19 € à charge pour la commune ; au total, le bénéfice pour la commune est de 10 776.48 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise **Madame le Maire** à adhérer au contrat groupe signé par le Centre de Gestion de la Savoie.

6. Recensement de la population 2017 : rémunération des agents recenseurs

Madame le Maire annonce que l'enquête de recensement de la population aura lieu en janvier/février 2017. Les agents recenseurs, au nombre de 10 seront recrutés et rémunérés par la commune.

A cet effet, une dotation de recensement de 7 475 € est attribuée à la commune représentant la participation financière de l'Etat aux travaux engagés par la commune pour préparer et réaliser l'enquête de recensement.

En amont du recensement, les agents recrutés devront assister à une formation obligatoire de 2 ½ journées, dispensée par l'INSEE. Ces agents auront à charge de

remplir, préalablement à la collecte, un carnet de tournée où ils répertorieront toutes les adresses de leur district (découpage de la commune).

Au cours de la collecte, ils auront à distribuer et à récupérer divers imprimés auprès des habitants et à tenir à jour leur carnet de tournée.

Madame le Maire précise qu'il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs de la commune, conformément au barème qui a été transmis aux conseillers en amont et qui correspond à celui du dernier recensement :

- forfait carnet de tournée : 20 €
- formation : 40 €
- feuilles de logement collectées : 1.13/feuille
- bulletins individuels collectés : 1.72 €/bulletin

Brigitte Bochaton ajoute que le recensement a lieu tous les 5 ans et souligne que par rapport aux dernières constructions de logements, nous ne pourrons pas prendre en compte ceux qui n'habitent pas encore car on ne peut pas faire de projections.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le barème de rémunération des agents recenseurs discuté en séance.

7. Tarifs communaux 2017 : La Jacobelle : locations, droits de voirie et cimetière

Claire Preschoux rappelle que la commission « *Vie Associative et Culturelle* » s'est réunie le 04/11 dernier pour proposer les tarifs 2017 concernant les locations des salles communales, les droits de voiries et les concessions, caveaux et alvéoles dans le cimetière qui ont été transmises à chaque conseiller municipal. Une hausse de 1 % arrondi à l'euro supérieur ou inférieur a été appliquée aux tarifs 2016. Elle signale cependant une erreur de frappe au niveau du chauffage dans la salle du Revard qui n'est pas à 26 € mais à 36 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les tarifs communaux 2017 pour La Jacobelle : locations, droits de voirie et cimetière conformément aux propositions reçues.

Brigitte Bochaton annonce que la commune a réceptionné la salle George Sand, très jolie.

8. Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

Madame le Maire rappelle que la fusion de Chambéry métropole et de la communauté de communes Cœur des Bauges a donné lieu, par arrêté préfectoral du 24/11/2016 à la naissance de la communauté d'agglomération Chambéry métropole-Cœur des Bauges.

Même si ce nouvel EPCI sera créé effectivement à la date du 01/01/2017, il convient d'ores et déjà de permettre à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de continuer son travail, en désignant à nouveau les délégués communaux. Elle rappelle également le rôle important de cette commission. C'est **Pierre Aymard**, doyen, qui sera président du nouvel EPCI jusqu'au prochain conseil communautaire qui aura lieu le 09/01/2017. Jacob-Bellecombette continuera d'avoir le même nombre de délégués.

En avril 2014, **Bruno Stellan** avait été désigné à l'unanimité comme étant le représentant titulaire de la commune et **Laurence Francart** sa suppléante.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne **Bruno Stellan** comme représentant titulaire de la commune et **Laurence Francart** sa suppléante à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

9. Informations diverses

- **Brigitte Bochaton** rappelle les dates des vœux à la population le vendredi 06/01 à 19h et des Vœux au personnel le 12/01 à 18h30. Elle signale que la commune va procéder à un changement de voiture compte tenu du montant de 5 000€ nécessaire aux réparations.
- **Franck Egard** annonce la parution d'un documentaire sur Ambroise Croizat intitulé « la Sociale» de Gilles Perret et qui souligne le rôle du ministre de Travail de 1945 à 1947 dans la mise en place, conjointement avec Pierre Laroque, de l'assurance maladie.
- **Séverine Suchère** fait passer aux conseillers municipaux un tronçon d'un câble de fibre optique afin de leur détailler sa constitution. Pour avoir la fibre, il faut contacter son fournisseur Internet.
- **Marie-Laure Chevallier** signale que la distribution des 126 packs de 2 leds basse-consommation est en cours : les conseillers municipaux souhaitent les diriger au niveau des écoles.
Brigitte Bochaton remercie le service technique pour la remise en état des illuminations car un gros travail a été fait. Elle signale aussi la beauté du sapin dans la salle Chartreuse.

- **Alain Poncet** informe les conseillers municipaux que Jacob-Bellecombette est la 1^{ère} commune à se doter d'une CVCB, chaussée à voie centrale banalisée Route du Couvent Saint Joseph (partage cycles/véhicules).
Le changement des éclairages leds est quant à lui en cours suite au dossier litigieux et sera terminé entre la semaine prochaine et le 23/12.
- **Isabelle Geindre** annonce que le repas de Noël à La Dorade aura lieu le jeudi 15/12 et que les membres de la commission scolaire qui souhaitent y participer doivent contacter Karine Poirot pour inscription.
- **Olivier Marmet** signale que **Guy Etiévent** a donné un document qui retrace l'histoire de la famille Levy qui habitait rue Dupasquier et qui a été déportée. Il propose de mettre une plaque commémorative pour mémoire sur la commune.
- **Patrick Nicollet** remercie la participation de la commune pour le spectacle Saltarella à l'Église dimanche dernier qui a fait « salle » comble et a été très apprécié.
Charlotte Monel précise qu'il est dommage qu'il y ait eu 2 spectacles en même temps (un à l'Église, l'autre à La Jacobelle). Elle rappelle aussi que les colis de Noël pour les séniors de plus de 80 ans sont disponibles en Mairie pour distribution.
- **Pierre-Louis Besson** signale que lors des travaux du bas de Jacob, il aurait été dit que des poubelles seraient placées dans la rue Ernest Grangeat. Il propose également aux conseillers municipaux des tickets de tombola pour le Téléthon 2016 qui aura lieu en janvier sur la commune.
Alain Poncet vérifiera sur le dossier de départ et signale que 2 phases sont encore à venir dans ce secteur.
Brigitte Bochaton ajoute qu'il existe un problème similaire de poubelles actuellement rue Edouard Pailleron et qu'elle fait le nécessaire pour y remédier auprès de Chambéry métropole car le service technique n'a pas pour mission de ramasser les déchets ménagers des habitants.

La séance est levée.